Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le 18/10/2023

ID: 034-213401987-20231012-2023_10_12_19-DE



Délibération n°2023 10 12 19

Objet : Embellissement des postes de distribution d'électricité - Convention de partenariat entre Montpellier Méditerranée Métropole, la commune de Pérols, Enedis et l'Association Line UP - Autorisation de signature

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze octobre, le Conseil municipal de la commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le vendredi 6 octobre 2023, s'est réuni à 19h00, au lieu ordinaire des séances, salle YVES ABRIC, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RICO.

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 24 Nombre de membres représentés : 5 Secrétaire de séance : Patricia NIVESSE

Présents:

Jean-Pierre RICO - Mario MARCOU - Jocelyne TAVERNE - Jean-Marc MALEK - Xavier MIRAULT - Olivier BOUDET - Françoise BERTOUY - Patricia NIVESSE - Brigitte RODRIGUEZ - Colette MORETEAU - Maryline BENEDETTI - Michel LITTON - Jean-Marc LEÏENDECKERS - Francine BOYER - Fabrice IRANZO - Benoît DELTOUR - Romain CASAS-MATEU - Karine BREITHEL - Patrick PASQUIER - Muriel POUJOL - Laurent TATON - Caroline SAROCHAR - Cathy PROST - Bernadette CONTE-ARRANZ

Absents représentés :

Pascale MARCHAL pouvoir à Maryline BENEDETTI - Laurie BELTRA pouvoir à Benoît DELTOUR - Quentin BOINET pouvoir à Xavier MIRAULT - Philippe CATTIN-VIDAL pouvoir à Muriel POUJOL - Emmanuelle JUAN-CARLOTTI pouvoir à Patrick PASQUIER

e quorum etant atteint.	l'assemblée peut délibérer.
-------------------------	-----------------------------

Monsieur Fabrice IRANZO, conseiller municipal délégué à la culture, rapporte:

Montpellier Méditerranée Métropole a signé avec Enedis un contrat de concession de la distribution publique d'électricité. Un accord-cadre pour la transition écologique et solidaire, adjoint à ce contrat, permet d'accompagner des projets sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Cet accord de cinq ans prévoit la répartition financière suivante :

- 50 kG dédiés à des actions portées par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat
- 30 k€ dédiés à des projets de cohésion sociale développés dans le cadre de la Politique de la Ville
- 120 k€ à répartir sur différents projets.

Place Carnot - CS 80005 - 34473 Pérols Cedex Tél.: 04 67 50 45 00 - Fax: 04 67 50 11 73 E-mail: mairie@ville-perols.fr www.ville-perols.fr



Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le

ID: 034-213401987-20231012-2023_10_12_19-DE

A partir de 2024, il est probable qu'une grande part de l'enveloppe soit réservée à des actions de lutte contre la précarité énergétique, tel que le Service Local d'intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME). Toutefois, une enveloppe de 20 k€ annuelle sera conservée pour accompagner les projets des différentes communes.

Ces projets font l'objet d'une convention de partenariat.

La ville de Pérols souhaite réaliser un parcours artistique via l'embellissement des postes de transformation électrique par le biais du dispositif d'insertion « chantier jeune ». Cette action portera sur la création et la mise en œuvre d'un parcours de fresques d'Art Urbain sur les transformateurs Enedis sur la ville de Pérols. Cela s'inscrit pleinement dans l'esprit de l'accord-cadre transition écologique et solidaire.

Cette action portera sur les thématiques suivantes : Ecoresponsabilité, écologie responsable et solidaire, et Eco citoyenneté.

9 postes seront investis par les artistes suivants :

- 1. CHEMIN DE LA GARRIGUE: SANCKOBLACK
- 2. AVENUE DES ADRETS : POLAR
 3. RUE PRE SAINT-JACQUES : ASTO
- 4. RUE FRANÇOIS DEROSI / ARÈNES : ADEC
- 5. RUE MARIE MARTIN: DR PONCE
- 6. CHEMIN DES FAISSES : NOON
- 7. RUE DES HIRONDELLES: TILAB
- 8. AVENUE SAINT VINCENT: ARKANE
- 9. RUE ARAMON: ENAER

La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de ce partenariat Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville de Pérols, Enedis Direction Hérault et Line Up.

Pour Enedis Direction Hérault, le cofinancement du concessionnaire alloué pour accompagner la réalisation de cette action est plafonné à 20 000,00 € TTC.

La Ville de Pérols participe à hauteur de 50% à l'opération :

- Préparation des postes et remise en état
- Organisation et financement de l'inauguration à la cave coopérative
- Supports de communication

Les apports de financement d'Enedis sur ces actions ne pourront excéder 50% de leur coût global.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les termes de la convention de partenariat quadripartite annexée à la présente délibération,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité des voix exprimées.

Délibération 2023_10_12_19 2/3

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le

ID: 034-213401987-20231012-2023_10_12_19-DE

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend pas part au vote: 0

Fait à Pérols, le 16 octobre 2023

Le Maire,

Jean-Pierre RICO

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou notification.

Délibération 2023_10_12_19

3/3

Envoyé en préfecture le 18/10/2023 Envoyé en prefecture le 18/10/2023

ID: 034-213401987-20231012-2023_10_12_19-DE